Règlement d'ordre intérieur de l'Unité de crise et d'addictologie (UCA) - CHU Tivoli

Afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre connaissance des règles suivantes et à les respecter.

1. Fonctionnement quotidien

Repas

- Petit-déjeuner : entre 8h et 8h30
- Déjeuner : entre 12h et 12h30
- Dîner : entre 17h et 17h30

Les repas peuvent être pris en salle commune ou en chambre ; nous privilégions toutefois la salle commune.

À la fin du repas, merci de **ramener votre plateau dans le chariot prévu à cet effet**.

2. Traitements

- Matin : vers 8h (distribués en chambre)
- Midi : vers 12h (distribués en chambre)
- Soir : vers 17h (disponibles au bureau infirmier)
- Coucher : entre 21h30 et 23h (disponibles au bureau infirmier)

Pour une efficacité optimale, nous vous conseillons de **vous mettre au lit dans la demi-heure qui suit la prise du traitement du coucher**.

3. Activités

Un programme d'activités est affiché chaque semaine dans le service. Même si vous ne suivez pas de programme obligatoire, votre participation est vivement encouragée.

4. Appareils électroniques et repos nocturne

Le volume de tout appareil sonore doit être **baissé en soirée** et **coupé à 23h**.

À 23h30 au plus tard, merci d'adopter des conditions propices au sommeil, notamment en limitant l'usage des écrans. À cette heure, le fumoir ferme et la télévision de la salle commune est éteinte. Par respect pour tous, **les appels vidéo et l'écoute de musique sont interdits dans les couloirs**.

5. Téléphonie

Les appels vers l'extérieur depuis le téléphone du service ne sont accordés qu'à titre exceptionnel, dans le cadre de démarches encadrées par l'équipe.

6. Visites

- **Horaires autorisés** : tous les jours de 17h30 à 19h30.
- **Les membres du personnel hospitalier** qui souhaitent rendre visite à un patient doivent **se présenter à l'équipe** et respecter les horaires de visite.
- **Les visites peuvent être restreintes, voire temporairement suspendues**, sur décision médicale.
- La livraison de repas ou de colis n'est pas autorisée dans le service.
- Les personnes ayant été hospitalisées dans le service au cours des trois derniers mois ne sont pas autorisées à rendre visite aux patients.

7. Sorties

- **Sorties au sein de l'hôpital** : du lundi au vendredi de 18h à 19h30 ; les week-ends et jours fériés de 14h à 15h30 et de 18h à 19h30.
- **Sorties en dehors de l'hôpital** : le week-end, soit en journée de 9h à 17h, soit du samedi 14h au dimanche 11h.
- **Toutes les sorties se font sur accord médical.**

8. Hygiène et habillement

Une tenue correcte et adaptée est requise dans le service. Le pyjama n'est pas autorisé en journée.

Les douches sont accessibles de 5h30 à 23h30, selon l'horaire affiché.

9. Chambres

Le service dispose de chambres doubles. **L'équipe soignante peut décider d'un changement de chambre** en fonction des besoins cliniques ou logistiques.

Nous vous demandons de garder votre chambre propre et rangée.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les chambres (voir l'annexe 1 pour l'usage du fumoir).

10. Objets interdits

Pour garantir la sécurité de tous, les objets repris à l'annexe 2 sont interdits dans le service.

L'équipe peut en outre retirer temporairement tout objet qu'elle juge inadapté.

11. Fouilles

- Toutes les hospitalisations étant **volontaires**, une **fouille ne peut être réalisée qu'avec l'accord explicite du patient**.
- Elle peut être **proposée** en cas de **suspicion de détention d'objets interdits ou dangereux**, de **comportements à risque** ou au regard d'**antécédents connus**.
- En cas de refus, l'équipe procède à une **réévaluation des risques** et peut **remettre en question la poursuite de l'hospitalisation**.

12. Comportements proscrits

1. **Non-respect de la charte des droits et responsabilités des patients du CHU Tivoli**
   Chaque patient est tenu de s'adresser au personnel de manière correcte, de suivre les recommandations de l'équipe et de respecter les lieux, le matériel, les autres patients et les professionnels.
2. **Comportements ou propos agressifs, dénigrants, discriminatoires ou à caractère sexuel**
   Aucun propos ni comportement de cette nature envers le personnel, les stagiaires ou les autres patients ne sera toléré. Le service se réserve le droit de mettre fin à l'hospitalisation et de signaler les faits aux autorités compétentes.
3. **Actes de vandalisme ou de violence**
   Tout acte de dégradation sera signalé à la police et pourra faire l'objet de poursuites. Tout acte de violence envers une personne (patient, membre du personnel ou visiteur) entraînera une réévaluation immédiate de la prise en charge et pourra conduire à la fin de l'hospitalisation ainsi qu'à un dépôt de plainte.
4. **Relations intimes entre patients**
   Les relations sexuelles et toute proximité physique à caractère intime sont interdites. Il est également interdit d'entrer dans une autre chambre que la sienne.
5. **Consommation ou détention de substances prohibées**
   L'alcool, les drogues et les médicaments non prescrits par l'équipe sont interdits (voir l'annexe 2).
6. **Photos, vidéos et enregistrements**
   Il est interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer le service, les autres patients ou les membres du personnel.

13. Non-respect des règles

Tout manquement au présent règlement fera l'objet d'une analyse circonstanciée et pourra entraîner une exclusion du service.

Annexe 1 – Règles d'utilisation du fumoir

- Le fumoir est **le seul endroit du service où il est permis de fumer**.
- **Une seule personne à la fois** est autorisée dans le fumoir.
- **Deux personnes au maximum** peuvent attendre à l'extérieur.
- Le passage doit être **bref** : **5 minutes maximum**, le temps d'une cigarette.
- **Aucune nourriture ni boisson** ne peut y être apportée.
- **Les appels téléphoniques sont interdits** dans le fumoir et doivent se faire en chambre.
- Le fumoir est **fermé pendant les visites (de 17h30 à 19h30)** et **entre 23h30 et 5h30**.
- Une **salle de séjour est à votre disposition** pour les échanges entre patients.

Annexe 2 – Liste indicative des objets interdits

Pour garantir la sécurité de tous, les objets suivants sont interdits dans le service :

- Objets tranchants, coupants ou contondants (ciseaux, lames, couteaux, pinces, etc.)
- Bougies
- Médicaments non prescrits par l'équipe hospitalière
- Alcool, bière sans alcool, confiseries à la liqueur ou à l'alcool, drogues et autres produits psychoactifs
- Boissons énergétiques ou produits à haute teneur en caféine
- Objets en verre (bouteilles, miroirs de poche, flacons de parfum, etc.)
- Denrées périssables ou non emballées

Selon le contexte et à l'appréciation de l'équipe soignante :

- Cordons, ceintures, lacets, foulards, câbles et chargeurs non indispensables
- Briquets, allumettes
- Sacs à main ou à bandoulière